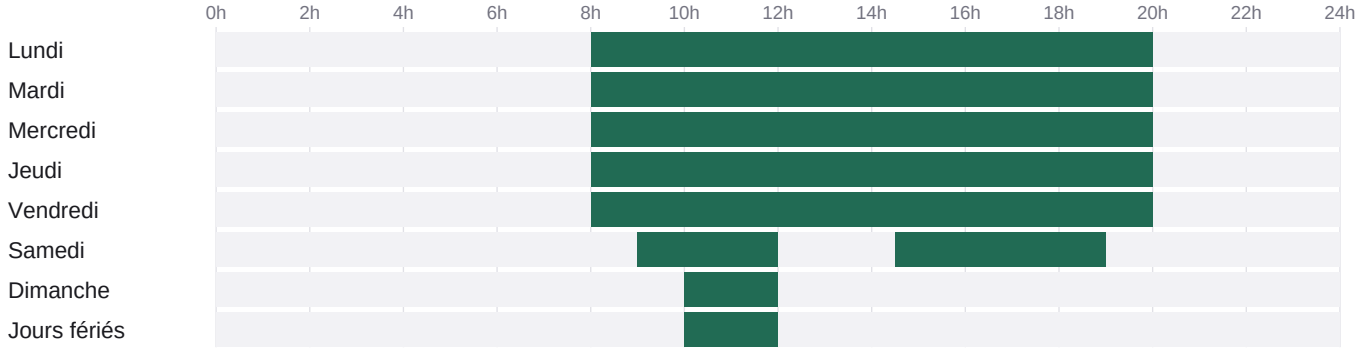
Horaires des travaux bruyants à Saint-Germain-sur-Rhône

74910 · Haute-Savoie (74) · 646 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Courrier du maire : rappel relatif aux nuisances sonores (bruits liés au bricolage et au jardinage), signé le 10 mai 2021. À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	8h - 20h
Samedi	9h - 12h et 14h30 - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « Les travaux, notamment de bricolage et de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8h à 20h ; les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

Texte officiel : http://www.saint-germain-sur-rhone.com/medias/2023/06/BRUITS-DE-VOISINAGE.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté préfectoral : Arrêté n°324 DDASS/2007 relatif aux bruits de voisinage, signé le 26 juillet 2007 (article 12). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au samedi	7h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits : - tous les jours de la semaine de 20 heures à 7 heures, - toute la journée des dimanches et jours fériés, exceptées les interventions en urgence pour nécessité publique. »

Texte officiel : https://www.groisy.fr/wp-content/uploads/2026/04/arrete_n-324-ddass-2007-relatif_bruit_voisin.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.